

Modalités de prise en charge

Voyage

En règle générale, l'étudiant stagiaire doit obtenir de son université (UFR, centre de recherche, relations internationales, aide à l'insertion professionnelle...) ou d'autres organismes (collectivités territoriales, fondation) ou sponsors le financement de son voyage. En tout état de cause, la prise en charge par l'EFA ne peut être qu'exceptionnelle.

Hébergement

Les étudiants stagiaires sont logés gratuitement par l'EFA sur le site où s'effectue leur mission. Dans la mesure des disponibilités d'accueil et seulement si leur voyage nécessite un passage à Athènes, ils peuvent être hébergés à la Maison des hôtes à Athènes : cet hébergement est payant quel que soit le site de destination (14 € ou 21 € par nuit).

Gratification

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois, le versement d'une gratification est obligatoire. Le niveau de la gratification est de 15% du taux horaire de la sécurité sociale (soit 4,35 €/heure à compter du 1er janvier 2024). Pour un stage à temps plein (35h/semaine), le coût de la gratification mensuelle est d'environ 659 € par mois.

Per diem

Si le chef de mission le décide, les étudiants qui font partie de l'équipe peuvent recevoir un per diem d'un montant de 15 euros par jour. Il n'est pas possible de l'attribuer à une partie d'entre eux seulement, tous les étudiants membres de l'équipe doivent le percevoir. Le montant total du per diem sera calculé automatiquement et ajouté à la somme globale de la demande, en indiquant le nombre des jours de présence pour l'ensemble des étudiants concernés. Afin que les étudiants puissent toucher ce per diem, le chef de mission doit envoyer 15 jours au moins avant le début de la mission le formulaire d'état des per diem signé (Formulaire_état_per diem.xltx), accompagné des RIB des étudiants.

Per diem et gratification ne peuvent pas être cumulés.